

Pour les obsèques en période d'épidémie

La situation actuelle nous appelle tous, pasteurs, membres des équipes d'accompagnement, employés de Pompes Funèbres, à un surcroît d'attention et de charité auprès des personnes en deuil et des proches des défunts. Il s'agit donc d'expliquer les règles ci-dessous pour prendre soin les uns des autres, veiller les uns sur les autres, tout en continuant la mission de l'Eglise d'honorer et d'accompagner les personnes au moment de leur mort.

Accueil pastoral

Pour rappel, le nombre de fidèles aujourd'hui autorisé pour une célébration est de 100 maximum. On veillera donc à ce que les obsèques soient célébrées dans la stricte intimité. Les personnes âgées de 70 ans et plus ne pouvant plus jusqu'à nouvel ordre participer à ces cérémonies par précaution pour leur propre santé, seront donc invitées à ne pas s'y rendre.

Le curé, en lien avec la famille, veillera à étudier les demandes particulières et à permettre dans certains cas des exceptions (conjoint, parents proches par exemple) en proposant à ces personnes des places « isolées » les mettant plus à l'abri.

On veillera d'autre part à ce qu'il y ait entre chaque personne présente un siège de libre et que l'assemblée ne se regroupe pas de manière trop proche, notamment lors de la procession de la communion ou de l'absoute.

Adaptation du rituel et de la liturgie

- On évitera tous geste qui mettent en contact plusieurs personnes entre elles ou avec un même objet. Pour cette raison, le geste de la lumière ne sera fait que par le célébrant. Les gestes de dépose d'objet autour du cercueil (croix, Bible, statues, icône, etc.) ne seront pas autorisés. Dans le cas d'obsèques d'un clerc, la dépose de l'aube et de l'étole ne pourra être faite que par un seul célébrant.
- Pour l'absoute, seul le célébrant pourra utiliser le goupillon pour l'aspersion du corps avec l'eau bénite. Ni les concélébrants, ni les fidèles présents ne pourront s'en saisir. Ils seront invités à s'approcher, se signer et à s'incliner devant le cercueil sans poser la main dessus.
- Ni le geste de paix ni les condoléances ne seront possibles.
- Il semble raisonnable de supprimer les registres de condoléances.